

POUR UN FRONT DE L'ENFANCE

Les membres de l'ICEM, réunis à Strasbourg au 49^e Congrès le 23 août 2009, praticiens de la pédagogie Freinet respectueuse de la personne de l'enfant et de ses droits et d'une éducation le formant à être un citoyen libre, actif et responsable, s'inquiètent du fait que la Convention internationale des droits de l'enfant n'est pas connue de l'ensemble des enfants et des enseignants et ceci 20 ans après son adoption par les Nations Unies et sa ratification par la France, (un jeune sur quatre et un adulte sur trois ont entendu parler de la Convention) alors que l'article 42 stipule que :

« Les Etats parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés aux adultes comme aux enfants. »

Ils demandent aux pouvoirs publics de respecter leurs engagements internationaux :

En établissant des programmes de formation des professionnels afin qu'ils soient en mesure d'informer les enfants, de les aider dans leur rôle de promoteurs et de défenseurs de leurs droits, et de les accompagner dès leur plus jeune âge dans l'exercice de leurs libertés et de leur droit de participation démocratique, en tenant compte de l'évolution de leurs capacités.

En inscrivant la Convention internationale des droits de l'enfant dans les programmes et en rendant obligatoire son affichage dans tous les établissements scolaires.

Pour ce faire les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance seront invitées à rejoindre le Front de l'enfance pour définir ensemble les actions nécessaires à la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant.

*Motion adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de l'ICEM
le 23 août 2009 à Strasbourg*